

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HGS brillant sanitaire

1. Identification du produit chimique et de la personne physique ou morale responsable de sa mise sur le marché

Identification de la substance ou de la préparation

Nom du produit : HGS brillant sanitaire

Utilisation du produit : Élimine les dépôts d'huiles de bain, de savons, de graisses et les légers dépôts calcaires

Identification de la société/entreprise

Producteur : HG International b.v. **No de téléphone:** : +31 (0)36 54 94 700

Adresse : Damsluisweg 70 **Fax** : +31 (0)36 54 94 744

1332 EJ Almere **Interne:** : www.hginternational.com


Pays : The Netherlands

Importateur : MARTEC HANDELS AG

Adresse : Seestrasse 199
CH-8820 Wädenswill

No de téléphone: : +41.1.783.95.30/31 **Fax** : +41.1.783.95.49

Pays : Suisse

 **Numéro d'appel d'urgence** : Schweizerisches Toxikologisches Informationszentrum
+41.01.251.51.51 24-h-Notfallnummer 145

2. Information sur les composants

Substance/préparation : Préparation

Nom des ingrédients	Numéro CAS	Numéro CE	%	Classification
Suisse				
Lauryléthersulphate de sodium	3088-31-1	221-416-0	1 - 5	Xi; 38, 41
Sel trisodique de l'acide nitrilotriacétique	5064-31-3	225-768-6	1 - 5	Xn; 22 Xi; 36

Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus

Ce produit ne contient pas, à la connaissance du fournisseur, de substances dangereuses dans des quantités justifiant leur inscription dans la présente section, en accord avec la réglementation de l'Union Européenne et avec les réglementations nationales.

* Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8

3. Identification des dangers

Cette préparation est classée comme dangereuse selon la Directive européenne 1999/45/CEE et ses amendements.

Classification : Xi; R36

Risques pour la santé : Irritant pour les yeux.

Autres risques : Non applicable

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HGS brillant sanitaire

4. Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

- Inhalation** : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. Si respirer est difficile, donner de l'oxygène. En l'absence de respiration, recourir à la respiration artificielle. Consulter un médecin.
- Ingestion** : NE PAS faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si de grandes quantités de cette substance sont ingérées, appeler un médecin immédiatement.
- Contact avec la peau** : En cas de contact, rincer immédiatement la peau à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre. Consulter un médecin.
- Contact avec les yeux** : En cas de contact, rincer immédiatement les yeux à l'eau courante pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin immédiatement.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

5. Mesures de lutte contre l'incendie ; prévention des explosions et des incendies

- Moyens d'extinction** : En cas d'incendie, asperger d'eau (en brouillard), de mousse, de poudre chimique extinctrice ou de gaz carbonique.
- Risques particuliers liés à l'exposition au produit** : Aucun danger particulier.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome à pression positive et une tenue de feu complète.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Précautions individuelles** : Contacter immédiatement le personnel d'urgence. Garder le personnel non requis éloigné. Utiliser un équipement de protection adéquat (Section 8).
- Précautions relatives à l'environnement** : Éviter la dispersion des projections et des écoulements ainsi que le contact avec le sol, les canalisations d'eau, les siphons et les égouts.
- Méthodes de nettoyage** : Si le personnel d'urgence n'est pas disponible, contenir la substance déversée. Dans le cas d'un déversement minime, ajouter un produit absorbant (on peut utiliser de la terre en l'absence d'un autre produit adéquat), puis ramasser le produit et le placer dans un récipient hermétique imperméable à l'eau aux fins d'élimination. Pour les déversements majeurs, endiguer le produit déversé ou le retenir afin d'éliminer tout risque d'écoulement dans les voies d'eau environnantes. Placer la substance déversée dans un récipient approprié pour l'élimination.

Remarque : voir section 8 pour les équipements de protection personnelle et section 13 pour l'élimination des déchets.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HGS brillant sanitaire

7. Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

- Manutention** : Éviter le contact avec les yeux. Laver abondamment après usage.
- Entreposage** : Conserver le récipient bien fermé. Conserver le contenant dans un endroit frais et bien ventilé.
- Matériaux d'emballage**
- Recommandé** : Utiliser le contenant d'origine.
- Utilisations spécifiques** : Non disponible.

8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

Valeurs limites d'exposition : Non disponible.

Nom des ingrédients Limites d'exposition professionnelle

Suisse

Contrôles de l'exposition

- Contrôle de l'exposition professionnelle** : S'assurer de la proximité d'une douche oculaire et d'une douche de sécurité au poste de travail.
- Protection respiratoire** : Les conditions d'utilisation normales et prévues du produit ne nécessitent pas l'emploi d'un respirateur.
- Protection des mains** : Gants en caoutchouc butylique. Perméable temps \geq 8 heures:
- Protection des yeux** : Lunettes de sécurité avec écrans de protection latéraux
- Protection de la peau** : Uniforme de travail ou veste de laboratoire.

9. Propriétés physico-chimiques

Informations générales

- Apparence**
- État physique** : Liquide. (Liquide visqueux.)
- Couleur** : Clair Vert. (Fonçée.)
- Odeur** : Perfumed

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

- pH** : 9.5 (Conc. (% poids/poids): 100) [Basique.]
- Point de fusion** : Peut commencer à se solidifier à 0°C (32°F) selon les données de: L'eau.
- Point d'ébullition** : La plus basse valeur connue est 100°C (212°F) (aqua).
- Point d'éclair** : Non applicable.
- Inflammabilité (solides, gaz)** : Non applicable.
- Caractéristiques d'explosivité** : Non disponible.
- Propriétés oxydantes** : Non disponible.
- Densité relative** : 1.045 g/ml (20°C / 68°F)

Date d'édition

13-10-2005.

Version

5.02

Page 3 de 6

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HGS brillant sanitaire

Solubilité : Facilement soluble dans l'eau chaude.
Soluble dans l'eau froide.
Insoluble dans méthanol, éther diéthylique, n-octanol, acétone.

Autres informations

10. Stabilité du produit et réactivité

Stabilité : Le produit est stable.
Conditions à éviter : Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).

11. Informations toxicologiques

Effets aigus potentiels sur la santé

Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.
Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu.
Contact avec la peau : Aucun effet important ou danger critique connu.
Contact avec les yeux : Irritant pour les yeux.

Toxicité aiguë

<u>Nom des ingrédients</u>	<u>Test</u>	<u>Résultat</u>	<u>Voie</u>	<u>Espèces</u>
Sel trisodique de l'acide nitrilotriacétique	DL50	1100 mg/kg	Orale	Rat
	DL50	681 mg/kg	Orale	Souris
	DL50	750 mg/kg	Orale	Singe

Cancérogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Toxicité pour la reproduction : Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.
Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu.
Peau : Aucun effet important ou danger critique connu.
Organes cibles : Contient des produits causant des lésions aux organes suivants : peau, yeux, estomac.

Effets nocifs divers : Non disponible.

12. Informations écotoxicologiques

Données sur l'écotoxicité

<u>Nom des ingrédients</u>	<u>Espèces</u>	<u>Période</u>	<u>Résultat</u>
Sel trisodique de l'acide nitrilotriacétique	Poisson (CL50)	96 heure(s)	>200 mg/l

Effets nocifs divers : Aucun effet important ou danger critique connu.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HGS brillant sanitaire

13. Informations sur les possibilités d'élimination des déchets

- Méthodes de traitement des déchets** : Il faudra éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Éviter la dispersion des projections et des écoulements ainsi que le contact avec le sol, les canalisations d'eau, les siphons et les égouts. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales.
- Classification des déchets** : Non applicable.
: Non disponible.
- Déchets Dangereux** : Il se peut que la classification du produit satisfasse les critères de déchet dangereux
:

14. Informations relatives au transport

Réglementation internationale concernant le transport

Informations réglementaires	Numéro NU	Nom d'expédition correct	Classe	Groupe de conditionnement	Étiquette	Autres informations
Classe ADR/RID	Non réglementé.	-	-	-		-
Classe ADN	Non réglementé.	-	-	-		-
Classe IMDG	Non réglementé.	-	-	-		-
Classe IATA-DGR	Non réglementé.	-	-	-		-

15. Informations réglementaires

Réglementation de l'Union Européenne

Symbole(s) de dangers :



Irritant

Phrases de risque :

Phrases de sécurité :

- : R36- Irritant pour les yeux.
- : S2- Conserver hors de la portée des enfants.
S25- Éviter le contact avec les yeux.
S26- En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S46- En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
S64- En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente).
Non disponible.

Date d'édition

13-10-2005.

Version

5.02

Page 5 de 6

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HGS brillant sanitaire

Utilisation du produit	: La classification et l'étiquetage ont été effectués en vertu des directives européennes 67/548/CEE et 1999/45/CE et de leurs amendements, et conformément à l'usage. - Produit de consommation.
Classification statistique de la CEE (code douanier)	: 32089091
Information sur l'identification des composants	: moins de 5%: agents de surface anioniques, NTA (acide nitrilotriacétique) et sels, agents de surface non ioniques, ;parfums, conservateurs: (ethylenedioxy)dimethanol, 1,3-bis (hydroxymethyl)urea, [2-(2-butoxyethoxy)ethoxy]methanol, 2-Bromo-2-nitropropane-1,3-diol, Methylchloroisothiazolinone, Methylisothiazolinone.

Réglementations nationales

Suisse

Classe LRV (Ta-Luft)	: Non disponible.
Classe de toxicité	: Libre
OFSP	: 95064
Teneur en COV	: Exonéré.

16. Autres informations

Référence du texte complet des phrases R se trouvant dans les Sections 2 et 3 - Suisse : R22- Nocif en cas d'ingestion.
R36- Irritant pour les yeux.
R38- Irritant pour la peau.
R41- Risque de lésions oculaires graves.

Référence du texte complet des classifications se trouvant dans les Sections 2 et 3 - Suisse : Xn - Nocif
Xi - Irritant

Autres informations : Non disponible.

Commentaires lors de la révision : Non disponible.

Historique

Date d'impression	: 13-10-2005.
Date d'édition	: 13-10-2005.
Date de publication précédente	: Aucune validation antérieure.
Version	: 5.02

Vérfifié par T. Rutgers.

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucuns de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations.

Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.